



Guide

**Monter et financer
son projet de
solidarité internationale**



Les bases d'un micro-projet

Besoins exprimés localement



Les besoins sont définis par les populations locales, bénéficiaires du projet. Leur implication au début et tout au long du projet est un gage de viabilité future.

Respect de la culture et des valeurs locales



Écoute, respect de l'autre et de sa culture sont indispensables. Ils sont le ciment de tout projet de solidarité internationale.

Partenariat équilibré en vue de l'autonomie



Un partenariat est établi entre deux structures plutôt qu'entre deux personnes physiques, pour garantir la pérennité du projet. Les rôles de chacun sont clairement définis et répartis. Le but étant de viser l'autonomie du partenaire local.

Comment concevoir un micro-projet ?

L'étude préalable du projet à partir des réalités du terrain est primordiale, même si cela représente un investissement initial en temps et en moyens.

a) Compréhension du porteur de la demande locale

La connaissance du porteur de la demande est indispensable. Elle va permettre d'appréhender une organisation locale telle qu'elle est réellement et non pas comme l'organisation du Nord la perçoit : nature, fonctionnement, compétences, motivations du porteur ainsi que le contexte institutionnel dans lequel elle s'inscrit.

b) Analyse du contexte local

Pour faciliter l'étude du contexte local, **une structuration thématique** est utile. Une importance plus ou moins grande sera attachée aux différents contextes en fonction du projet envisagé : éducatif, sanitaire, agricole... Attention, **le contexte d'un projet n'est jamais figé**. Analyser **l'articulation des acteurs locaux** (qui fait quoi sur le terrain ?) et confronter le projet envisagé avec d'autres projets similaires dans la zone mais aussi avec les politiques régionales et nationales du gouvernement du pays sont essentiels.

c) Recensement des bénéficiaires

Il existe **des bénéficiaires directs** destinataires de l'action et donc impliqués dans le projet dès sa conception ; **des bénéficiaires indirects** qui constituent un atout dans la réussite de l'action ; et enfin **des exclus** ne tirant aucun bénéfice du projet, voire subissant un préjudice. **Des critères de sélection** des bénéficiaires du projet doivent être définis conjointement par le partenaire local et l'organisation du Nord.

d) Analyse des besoins

La demande exprimée par le porteur est souvent la solution qu'il propose face à sa compréhension de la problématique locale. Il faut aussi confronter cette solution aux besoins exprimés par les autres acteurs du terrain, pour parvenir à **une compréhension commune de la problématique locale**. Cela implique notamment d'ordonner et de hiérarchiser les besoins exprimés.



Comment réaliser un micro-projet ?

Activités

Avant de lancer une activité, il faut prendre en compte certains facteurs : organisation, information, temps, technique, moyens matériels, finances et suivi. Il est nécessaire d'anticiper la coordination des activités entre elles, afin de mutualiser les moyens (humains, techniques, financiers...).

Exemple : une pelleuse utilisée pour la construction des murs d'une école pourra servir en parallèle à la construction des latrines.

Suivi et évaluation

Les indicateurs de suivi et évaluation doivent être pensés dès la conception du projet. Les personnes en charge de cet outil de pilotage doivent être désignées.

Activités	Processus continu qui permet de suivre le bon déroulement par rapport aux prévisions.
Résultats attendus	Validation des grandes étapes et réorientation de l'action si nécessaire.
Objectifs	Évaluation de l'efficacité, des effets et impacts de l'action.

Six niveaux de viabilité

Viabilité technique	Viabilité politique
Les personnes sont-elles formées à la maintenance et à l'utilisation du matériel ? Les pièces de rechange sont-elles disponibles sur place ?	Le projet est-il conforme à la législation en vigueur dans le pays pour l'action envisagée ? Le projet s'inscrit-il dans les politiques de développement du pays ?
Viabilité organisationnelle	Viabilité environnementale
Les rôles des parties prenantes locales sont-ils bien définis ? Ces dernières sont-elles formées à assumer leurs responsabilités ?	L'action prévue a-t-elle des conséquences sur l'environnement ? Les ressources renouvelables sont-elles préservées ?
Viabilité économique et financière	Viabilité sociale et culturelle
Quelles sont les sources de financement du projet au niveau local en vue de l'autonomie du partenaire ? Dans le cadre d'une activité génératrice de revenus, comment sont répartis les bénéfices ?	Les bénéficiaires du projet sont-ils conscients des changements occasionnés par le projet et les acceptent-ils ? Le projet respecte-il les traditions et coutumes locales ?

Des conseils pour financer vos projets

Comment aborder un bailleur de fonds ?

- Cibler et préparer votre demande : éviter d'envoyer des mailings généraux.
- S'informer sur le bailleur, afin de comprendre son état d'esprit et son fonctionnement.
- Se renseigner sur les procédures avant d'envoyer une demande :
 - conditions d'éligibilité (la taille de projet, la nature d'intervention, la zone géographique...);
 - règlement ;
 - calendrier de dépôt ;
 - format (plan type, nombre d'exemplaires).
- Adapter la forme, le ton et la technicité du dossier en fonction de l'interlocuteur.

Comment répondre à un appel à projet ?

Conseils pour la rédaction d'une demande de financement :

- le soin apporté à la présentation (fautes d'orthographe, mise en page...) ;
- le dossier contient un sommaire et des numéros de page ;
- la police utilisée est lisible ;
- la présentation est aérée ;
- les éléments importants sont mis en évidence ;
- le dossier est relié proprement.

Où trouver des financements ?

- **Les Dotations des solidarités Nord-Sud.** Créées par La Guilde en 1983, ce dispositif financier est géré par l'AMP avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD). Concernant tous les pays et ouvertes à toutes les thématiques, les dotations, comprises entre 1 500 et 7 500 €, sont attribuées deux fois par an (fin septembre - fin mars). Chaque année, près de 85 000 € sont répartis entre une trentaine de projets sur deux cents présentés.
- **Les Prix Pierre-Georges Latécoère pour l'innovation solidaire.** Dotés d'une enveloppe de 35 000 €, ils récompensent annuellement les projets les plus innovants contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations dans le plus grand respect de l'environnement.

www.microprojets.org

Ce site identifie des bailleurs de fonds selon la thématique, la zone d'action et le département d'implantation de l'association porteuse. Près de quatre cents sources de financement y sont répertoriées.



Les possibilités de ressources

SANS CONTREPARTIE

Le bénévolat de compétences

(Fr. Inter.)

Les bénévoles sont des personnes qui consacrent une partie de leur temps, sans être rémunérées, aux diverses activités de l'association :

www.francebenevolat.org

ou www.passerellesetcompetences.org

Le volontariat d'initiation et d'échange

(Inter.)

Des missions d'initiation à la solidarité internationale de plusieurs mois sont organisées pour des équipes de jeunes bénévoles de 18 à 35 ans à travers le monde :

<http://missions.la-guilde.org>

Le congé de solidarité internationale

(Inter.)

Le congé de solidarité internationale (CSI) est un dispositif qui donne la possibilité aux salariés français de participer bénévolement à des missions à l'étranger, de 15 jours à 6 mois, et de retourner dans leur société avec un emploi équivalent : <http://volontariat.la-guilde.org>

Les retraités volontaires (Fr. Inter.)

Les retraités volontaires participent à des projets en France ou à l'international selon leurs domaines de compétences. Relevant du bénévolat, la durée de leur implication est libre (de quelques jours à quelques mois) et aucune indemnité n'est versée : www.ecti.org ; www.agirabcd.org ou www.gref.asso.fr

Avantages

- Motivations des bénévoles.
- Gratuité du bénévolat.

- Soutien ponctuel aux projets et aux activités de l'association.
- Renouvellement fréquent de volontaires motivés.
- Échanges culturels forts et intenses.
- Moyens pour les structures d'élargir leur réseau.

- Soutien ponctuel aux projets et aux activités de l'association.
- Des bénévoles formés et compétents dans des domaines précis.

- Des volontaires compétents dans des domaines précis.
- Motivations des bénévoles.
- Gratuité du bénévolat.

Limites

- Volatilité des bénévoles.
- Tous les bénévoles n'ont pas forcément d'expérience ou de compétences spécifiques.

- Tous les engagés n'ont pas forcément d'expérience ou de compétences spécifiques.
- Investis sur le projet sur une courte période.

- Le bénévole peut être investis sur une courte période.

- Volatilité des bénévoles.
- Tous les bénévoles n'ont pas forcément d'expérience ou de compétences spécifiques.
- Remboursement des frais de mission envisageable.

humaines pour votre projet

Avantages

Limites

AVEC INDEMNITÉ

Le service civique (Fr. Inter.)

Cet engagement permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'effectuer des missions d'intérêt général en France ou à l'international indemnisées durant des périodes de six mois à un an. L'engagement, le renforcement de la mixité sociale et de la cohésion nationale sont au cœur de ce dispositif : <http://volontariat.la-guilde.org>

- Indemnités mensuelles de 456 € versées par l'État à l'engagé.
- Versement par l'association d'une indemnité mensuelle de 100 € à l'engagé.
- La durée minimum de la mission est de six mois.
- Formation citoyenne sur la solidarité et aux premiers secours.

- Tous les engagés n'ont pas forcément d'expérience ou de compétences spécifiques.
- L'âge de l'engagé est plafonné à 25 ans.
- La durée maximum d'un SC est d'un an. Il ne peut être prolongé.
- Obligation d'avoir un tuteur.

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) (Fr. Inter.)

Pour les personnes de plus de 18 ans de toutes nationalités, ce dispositif permet un engagement sur le terrain d'un an minimum (six ans maximum) : <http://volontariat.la-guilde.org>

- Des volontaires autonomes et compétents dans des domaines précis.
- Investis longuement sur le projet.
- Connaissance du fonctionnement des bailleurs occidentaux présents localement.

- Indemnités mensuelles (minimum 100 €), les formations et le billet d'avion A/R du VSI.
- Être porté par une association agréée.

AVEC SALAIRE

L'emploi Tremplin / Tremplin jeune (Fr.)

Les emplois tremplins permettent de pérenniser un poste précis (pour des jeunes de 16 à 26 ans) au sein de l'association en attribuant une aide financière à l'employeur : contacter le Conseil régional concerné.

- Salaires en partie pris en charge par le Conseil Régional (15 000 € par poste et par an sur 3 ans).
- Investis sur la durée.

- Tous les salariés n'ont pas forcément d'expérience ou de compétences spécifiques.
- Au-delà de 6 ans, le même poste ne peut plus bénéficier du dispositif.

Le CAE-CUI (Fr.)

Le Contrat d'accompagnement dans l'emploi - Contrat unique d'insertion facilite l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail. L'État prend en charge une partie du salaire pour une durée maximale de 18 mois : contacter le Pôle emploi.

- Prise en charge par l'État d'une partie du salaire (jusqu'à 90 %).
- Exonération des charges sociales.

- L'aide est plafonnée à 18 mois.

Le chèque emploi associatif (Fr.)

Il s'agit d'une offre de service du réseau Urssaf pour favoriser l'emploi en milieu associatif. Il permet aux associations employant au plus 9 salariés d'effectuer, en toute simplicité, les formalités administratives liées à l'emploi de salariés : www.cea.urssaf.fr

- Simplification des formalités administratives liées à l'embauche.

- Dispositif conçu principalement pour la gestion d'emploi ponctuel.

Les relais régionaux

de solidarité internationale



Alsace
IRCOD
Espace Nord-Sud
17, rue de Boston - 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 45 59 89
www.ircod.org



Humanis
7 rue du Héron
67300 Schiltigheim
Tél. : 03 88 26 26 26
www.humanis.org



Aquitaine
Cap coopération
Maison des Suds
12 Esplanade des Antilles
33607 Pessac
Tél. : 05 56 84 82 17
www.capcooperation.org



RADSI
Domaine du Haut carré
351 cours de la libération
33405 Talence Cedex
Tél. : 05 40 00 34 71
www.radsi.org



Auvergne
CERAPCOOP
39, avenue des Etats-Unis
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 35 20 65
www.cerapcoop.org



Basse-Normandie
Horizons Solidaires
2 rue Saint-Ouen - 14000 Caen
Tél. : 02 31 84 39 09
www.horizons-solidaires.org



Bourgogne
Bourgogne coopération
Maison des associations
Bureau 321 - Boîte H15
2, rue des Corroyeurs
21000 Dijon
Tél. : 06 98 21 21 71
www.bourgognecooperation.org



LE CENTRE RESSOURCES NATIONAL DES MICRO-PROJETS
L'Agence des micro-projets
La Guilde européenne du raid - 11, rue de Vaugirard 75006 Paris
Tél. : 01 43 26 97 52 - microprojets@la-guilde.org
http://microprojets.la-guilde.org



Bretagne
CASI
1 avenue de la Marne - 56100 Lorient
Tél. : 02 97 21 63 24
www.casi-bretagne.org



Maison internationale de Rennes
7 quai Chateaubriand - 35000 Rennes
Tél. : 02 99 78 22 66
www.mirennes.fr



Centre
Centraider
59, bis Faubourg Chartrain
41100 Vendôme
Tél. : 02 54 80 23 09
www.centraider.org



Franche-Comté
CERCOOP
Arsenal - Bât. Q
Place Saint-Jacques - BP 16163
25014 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 66 52 49 (38)
www.cercoop.org



Midi-Pyrénées
CROSI
1, rue Joux Aigues
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 25 02 32
www.crosi.org



Nord Pas-de-Calais
Lianes coopération
Maison régionale de l'environnement
et des solidarités
23, rue Gosselet - 59000 Lille
Tél. : 03 20 85 10 96
www.lianescooperation.org



Pays de la Loire
ALCID
44966 Nantes Cedex 9
Tél. : 02 28 20 61 64
www.alcid.org



Rhône-Alpes
RESACOOOP
19 rue d'Enghien - 69002 Lyon
Tél. : 04 72 77 87 67
www.resacoop.org



GUIDE DE L'AGENCE DES MICRO-PROJETS

- Supplément à la revue AVENTURE n°131 (mars-avril 2012) -

Ce guide a été réalisé par Cécile Vilnet et Loïc Maingé.

Administration rédaction : La Guilde européenne du raid - 11, rue de Vaugirard - 75006 Paris - Tél. : 01 43 26 97 52 - www.la-guilde.org

En couverture : L'Agence de micro-projets touche une grande diversité de projets à travers le monde. © El Camino, La Voûte nubienne, ATLM, A. Chhor et Yasagu.